Département de
la Haute-Marne

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU GRAND LANGRES**

Document approuvé

Commune de Saint-Geosmes

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

5.3 Document graphique

Nord de la commune au
1/5000 ème

Pièce n°5.3.50.1

Arrêté par délibération du
Conseil Communautaire :
Le 26 Octobre 2023
Approuvé par délibération du
Conseil Communautaire :
Le 05 Décembre 2024

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : 4, Passage Jules Didier - 70000 Vesoul
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
initiativead@orange.fr
Agence de Besançon
Tél : 03.81.83.53.29 -
initiativead25@orange.fr

Légende

ZONES URBAINES

UA : Zone urbaine centrale ancienne et mixte
UAP : Zone de la Citadelle de Langres concernée par le PVAP
UB : Zone urbaine mixte d'extension récente
UE : Zone urbaine à vocation d'activités économiques
UL : Zone urbaine à vocation de loisirs
UBP : Zone urbaine mixte d'extension récente concernée par le PVAP
UBPh : Secteur de la zone UBP concerné par des hauteurs différentes
UEP : Zone urbaine à vocation d'activités économiques concernée par le PVAP
UPA : Zone urbaine des bourgs anciens concernée par le PVAP
UPB : Zone urbaine correspondant aux maisons de pêcheurs et concernée par le PVAP
US : Zone urbaine sauvegardée
UR : Zone du domaine autoroutier

ZONES A URBANISER

1AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
1AUEP : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques concernée par le PVAP
1AUP : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat concernée par le PVAP
1AUm : zone à urbaniser à vocation d'activités militaires

ZONES NATURELLES

N : Zone naturelle
- Nj : Zone naturelle à vocation de jardins
- Nl : Zone naturelle à vocation de loisirs
- Na : Secteur de la zone N dans laquelle les aérogénérateurs sont interdits
- Ne : Secteur de la zone N réservée aux abris d'animaux
- Ngv: Secteur de la zone N réservé aux gens du voyage
- Nh : Secteur de la zone N réservé à l'hébergement de loisir

ZONES AGRICOLES

A : Zone agricole
- Aap : Secteur de la zone A concerné par le PVAP
- Aa : Secteur de la zone A dans lequel les aérogénérateurs sont interdits

🟨 Zones concernées par des OAP
▨ Emplacements réservés
▤ Zones inondables (Sources : DREAL, AZI et données communales)
— Alignements de façades
••• GR145

Secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L.151-23 :
- ▨ Vergers à fort intérêt, bosquets
- — Haies
- 🟨 Zones humides avérées (Source DDT 52, LEMA52, CDA 52, DREAL, Atelier des territoires, Grand Est, Initiative A&D)
- ⁘ Milieux humides potentiels

Eléments remarquables du patrimoine protégé repéré au titre de l'article L.151-19 :
- ▭ Eléments remarquables de la Citadelle de Langres
- ★ Eléments remarquables ponctuels
- ▭ Eléments remarquables surfaciques

Risques répertoriés au titre de l'article R.151-31 et R.151-34 :
- ▭ Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- ▼ Risque lié à la présence de cavités

Emplacement réservé n°	Bénéficiaire	Destination	Surface (ha)
24-2	langres	Bassin de retention	1,33
24-5	langres	Bassin de retention	3,45
49-1	Saints-Geosmes	Aménagement global salle de sports, pôle social et culturel, cours de tennis	0,07
49-10	Département de la Haute-Marne	Réaménagement et de la mise en sécurité du carrefour	0,7
49-11	Département de la Haute-Marne	Réaménagement et de la mise en sécurité du carrefour	0,4
49-2	Saints-Geosmes	Création d'une liason douce	0,33
49-3	Saints-Geosmes	Aménagement de carrefour	0,05
49-4	Saints-Geosmes	Aménagement de carrefour voirie	0,51
49-5	Saints-Geosmes	Aménagement place publique	0,11
49-6	Saints-Geosmes	Création de voirie	0,15
49-7	Saints-Geosmes	Création d'un bassin de rétention	2,51
49-8	Saints-Geosmes	Extension de cimetière	0,33
49-9	Saints-Geosmes	accée à la zone 1AU	0,04

LES MONTANS E COMBE SON
COMBE COLOTTE
COMBE AUX MOINES
LA COMMOTTE
SUR LA COMBE AUX MOINES
COMBE SON
COMBE BREUILLEU
COMBE THOMASSIN
SOUS LES LAVIÈRES
AU HAUT DE COMBE SON
CHEMIN DE BAUSEY
LE HAUT DE LA COMBE THOMASSIN
LE CHARMES
LES NEUF JOURNAUX
EN GREUILLE MERGEY
COMBE AU LAMBEAU
AU CHEMIN DE VIEUX MOULINS
ENTRE LES DEUX CHEMINS
EN COMBE LAMBEAU
LES CHAMPS JACQUIN
LE CHAMP DES DAMES
LA VIEILLE COMBE
LES TERROIRES DE LA GRANDE MONTAGNE
LA COMBE ALEXANDRE
COMBE LABBÉ
SUR LES HAYES
SUR LE BAS BERGEROT
SUR LA COMBE ALEXANDRE
EN NÉPLIN
LE BAS BERGEROT
LA GRANDE MONTAGNE
VERS LA BELLE CROIX
LA TREMBLOYE
LE HAUT D'ALLOUETTE
AU BOUCHU
CHARDONVILLE
GRAND VAUX
LE CHAMP LAURENT
LES CHAMPS GARNERY
LE CLOS DES CHARMOTTES
LES CHAMPS DENISE
SUR LES CLOS
BUZON
LA CLAYE
CÔTE DE PRÉ MOUSSE
LE FAYOT
AU MONDELOT
SUR PRÉ MOUSSE
POIRIER JEAN MARTIN
CHAMP AU LOUP
LA VIGNE AUX BOEUFS
LE COGNELOT
AUX PIÈCES
FORT DE BONNELLE
LA POUDRIÈRE
EN CLOMIER
SUR BRISE COU
EN VATENET-SUD
LA GROSSE SAGE
LE BAS DES CHARMES
AUX BIROUETTES
LES PARJEUX
CHAMP CHEVREUIL
LES FOURCHES
AUX BORNES DE BRENNES
LE PATRIMOINE
LES TRAUX-NORD
LES TRAUX
LA CROIX D'ARLES
LA FOUGÈRE
EN CHAMPLIN
BOIS D'AMOUR
LES ESSARTS
ENTRE LES DEUX BOIS
POIRIER A LIEUE
SAINT-MARTIN
NOLIVOTTE
SAINT-BRICE
PRÉ LANDON
LA TRINCASSAYE
AU PONT
CÔTE DE ROZIÈRE
PRÉS DU MOULIN
FONTAINES AUX MALADES
L'ETANG
EN NESSEY
LA COTE LAMBERT
PROCHE LE FOURNEAU
PROCHE LA BELLE CHAPELLE
LES ORMES-NORD
AUX ORMES
LES ORMES-SUD
EN CHAMBRE HAUTE
CHAMP DE MONGE
POIRIER AU CIEL
LA MALADIER
CHAMP MOUROT
LE MOULIN A VENT
LA GRILLE-NORD
LE CANARD-NORD
LA COURVÉE-NORD
LA TRUSSERIE
LE CANAR-SUD
LA GRILLE-SUD
AUX CHENEVIERES
SOUS LES JARDINS
LA COURVÉE
LA VIGNOTTE
CHAMP NOIR SUR LES JARDINS
LA FONTAINE
AU-DESSUS DES ROUELLES
CHAMP MASSÉ
COMBE AUX SAINTS
COMBE BENARD
LES MENNETRIERS
AUX HERBUES
CHAMP NOIR
LE MUREAU-EST
LE PETIT VENEUX
AU-DESSUS DE LA TRINITE
LA CORVEE
PRE BILLOT
PETIT VEAUCOURT
AU-DESSUS DE LA BESEULE
LA BESEULE
AU-DESSUS DE PRENSOY
EN PRENSOY
A LA COGNEE
GRAND FONTAINE
AU DEZIER
ROCHES MIRAGA
A LA COTOTTE
AU CHAMP FOURCHOT
AU-DESSUS DE CHAMPO
EN CHAMPO
CHAMP U KAS
FORT DE LA MARNOTTE
LE COUVENT
COMBE DE BEY
L'HOMME MORT
A L'ETANG
EN CHAMPEAU
POIRIER FOURCHU
AUX CHENEVIERES
AU CHAMP LA VACHE
CHAMPELIN
EN MORNEY
EN CHAMP CAUSSIN
A LA MONTAGNE
SUR LES TERRES
LA COTE MICHE
EN CHAMPELIN
LA POUTIENNE
LE CREPILLOT
SOUS LE CREPILLOT
LA COTE AUX CLOS
LOTISSEMENT DE LA MARNOTTE
MONT DE FRIT
ROME FONTAINE
LA MARNOTTE
SOUS LES ROCHES
LA DANDEUCHE
LA CORVÉE
COTE DES VEAUCOURT
LA TRINITE
GRAND VEAUCOURT
LA CROISETTE
COTE GERBAIN
EN FESEU
EN FONTENIERE
CHAMP MOU
CHAMP COURTE
DERRIERE LES MAISONS
CHAMP VERT
EN LA SENSUAIRE
CORLEE-OUEST
AU POMEROT
EN PRAND-OUEST
EN PRAND-EST
LA CROIX SAINT-PIERRE
DERRIERE L'EGLISE
CHAMP SAINT-PIERRE
EN NOBLIA
EN PESERI
PRE MERE
BOIS COMMUNAL-OUEST
BOIS COMMUNAL-EST
EN BREVAILLES
DERRIERE LE BOIS
PRÉS DES FOURCHES
AUX RONCES
CHAMPS AUX SEIGLES
HAUTES HERBUES
CHAMP GENITET
COTE DE VIAU DE COMME
LA VIO DE COMME
LA CORNEE AUX BOEUFS
LES HERBUES
EN TAILLIS
EN PREMELARD
AU GRADEUCHEU
LES TACHES
LA GRANDE GUIOCHE
AUX TACHES
EN CHASSAGNY
AU CLOS DE PETIARD
LA COTE AUX FOURMIS
DERRIERE LE MOTHE
COTE DE VOLENVERS-NORD
COTE DE VOLENVERS-SUD
LES PRES MARMIS
COMME JEAN PHILIPPE
LES BREUX
AU-DESSUS DES BREUX
EN FIMANOIS
COTE DE FIMANOIS
AU-DESSUS DE VERMEU
EN VERMEU
PRE DU GRAND VEAU
AU GRAND VAUX
CHARME JEAN JEANNE
EN MORFONDU
LE HAUT TREMBLE
LE MONT AIGRE
EN COMMERCE
LA GRANDE COMBE
LES VACHEROTTES
PETIT VAUX
EN LA CASSE
LA CORBERAUDE
LE BREUILLOT
SUR PRÉ ETIENNE
VIEILLES VIGNES
CHAMP RABOT
EN LA POMMIERE
CHAMP MIRACLE
AU CHARMOY
AU DAYMOT
EN L'HERBUE
DERRIERE LA VIGNE
LA VIGNE-OUEST
VILLAGE
LE CLOS
LE PRÉ MARTIN
LE PREYS
GRANDE COMBE RIMBERT
PETITE COMBE RIMBERT
CHAMP LEVAIN
PETIT CHAMP LEVAIN
LA CAROTTE
EN LA CAROTTE
EN VUAS
AU COTE DE VUAS
LA VIGNE-EST
PLEIN D'OLIVES
LE VILLAGE
LA CORVÉE
LES ANDINS
PRÉ POTEAU
CHAMORET
LA BOUVERIE
PRÉS LA PETITE
CHAMP MARTIN
LES CRÊTS
CHENEVIERES DE RUE GAUX
LES CHARETTES
LA LIOT
FORTRAND
UA
UAP
UB
UBP
UBPh
UEP
UE
UPA
1AUP
1AUm
2AU
N
Na
Nj
Nl
Ngv
UBgv
Aa
Aap
24-2
24-5
49-1
49-2
49-3
49-4
49-6
49-7
49-8
49-9
49-10
49-11
0
0,3
0,6 km